



Yvetot, le 30 aout 2010

## *Lettre de consultation*

La présente consultation a pour objet la fourniture et la pose de rampes d'accès UFR sur deux microbus GRUAU affectés au réseau VIKIBUS, service de transport urbain de la Ville d'Yvetot.

### Détail du besoin :

La Direction du réseau de transport VIKIBUS souhaite équiper un bus de son réseau Transport d'une rampe électrique sous châssis. Les prescriptions techniques sont les suivantes :

- Microbus Gruau de type Euro 4 à plancher bas avec agenouillement. Le véhicule a été mis en circulation en avril 2009 et est déjà équipé d'une rampe d'accès UFR manuelle. Aucun câblage n'est préinstallé pour une rampe d'accès UFR de type électrique. La rampe d'accès UFR électrique devra être installée sous châssis avec une commande depuis le poste de conduite. La rampe électrique devra permettre de faciliter au maximum l'accès aux PMR, tant en montée qu'en descente du bus. Le candidat précisera la différence (en millimètres) de niveau entre le haut de la rampe déployée et le plancher du bus. La rampe devra être en capacité de supporter un poids minimum de 200 kg. Dans tous les cas, la rampe devra répondre aux normes en vigueur (Directive 2001/85/CE et 2006/85/CE). Il est précisé que le prix sera réputé inclure la dépose de la rampe manuelle existante. Un débrayage manuel pour rentrer la rampe en cas de détérioration accidentelle doit être prévu.
- **En option n°1 :** Il est demandé au candidat de chiffrer la fourniture et la pose d'une rampe d'accès UFR électrique sur le second microbus Gruau affecté au service transport et dont les prescriptions techniques sont les suivantes :
  - o Microbus Gruau de type Euro 3 à plancher bas avec agenouillement. Le véhicule a été mis en circulation en mai 2007 et n'est pas équipé d'une rampe d'accès UFR manuelle. Aucun câblage n'est préinstallé pour une rampe d'accès UFR de type électrique. La rampe d'accès UFR électrique devra être installée sous châssis avec une commande depuis le poste de conduite. La rampe électrique devra permettre de faciliter au maximum l'accès aux PMR, tant en montée qu'en descente du bus. Le candidat précisera la différence (en cm) de niveau entre le haut de la rampe déployée et le plancher du bus. La rampe devra être en capacité de supporter un poids minimum de 200 kg. Dans tous les cas, la rampe devra répondre aux normes en vigueur (Directive 2001/85/CE et 2006/85/CE). Un débrayage manuel pour rentrer la rampe en cas de détérioration accidentelle doit être prévu.

Le candidat doit obligatoirement répondre à l'option n°1, sous peine de voir son offre non conforme aux documents de la consultation.

L'option sera levée lors de l'attribution du marché et le candidat informé lors de sa notification.

Le candidat précisera le délai dans lequel il est en mesure de fournir la rampe et d'effectuer la pose.

Le candidat précisera également le délai de garantie du matériel.

La cassette de rangement devra être étanche et le matériel devra pouvoir être utilisé par des températures allant de -15°C à + 50 °C.

Les frais de ports doivent être compris dans les prix.

**Attention :** la pose de la rampe UFR devra s'effectuer sur Yvetot et dans un délai raisonnable d'une journée d'exploitation maximum, afin de perturber le moins possible l'exploitation du service. Il est précisé que le service transport est assuré du lundi au vendredi de 7h00 à 19 h00 et le samedi de 7h00 à 14h30. Les candidats sont informés que le réseau VIKIBUS de la ville d'Yvetot ne possède pas de bus de réserve et devra payer un véhicule de remplacement durant le temps nécessaire à la pose de la rampe. Dès lors, le temps d'immobilisation du véhicule nécessaire à la pose de la rampe ne devra pas dépasser 1 jour et demi d'exploitation. Au-delà, une pénalité de 100 euros par demi-journée d'immobilisation supplémentaire ou de 200 euros par jour d'immobilisation supplémentaire sera appliquée d'office par le pouvoir adjudicateur.

Jugement des offres :

Prix : 60 points

Valeur technique : 40 points

Sous critères techniques : 15 points sur la facilité d'utilisation  
25 points sur les modalités de pose.

Contenu de l'offre :

Un devis détaillé pour l'offre de base (rampe électrique sur microbus Gruau Euro 4) accompagné d'un mémoire explicatif précisant notamment les modalités de pose.

Un devis détaillé pour l'option n°1 (rampe électrique sur microbus Gruau Euro 3) accompagné d'un mémoire explicatif précisant notamment les modalités de pose.

La fiche technique de chaque rampe.

Le délai de garantie du matériel.

Les frais de ports doivent être compris dans les prix.

Date limite de remise des offres : 17 septembre 2010 à 16h30

L'offre du candidat devra parvenir à la Mairie d'Yvetot, place de l'Hôtel de Ville, 76190 Yvetot, à l'attention de Monsieur MOISON, Directeur Transports pour le vendredi 17 septembre 2010 à 16h30. Le pli contenant l'offre aura la mention : « consultation rampes UFR VIKIBUS » NE PAS OUVRIR.

Pour toute question relative à cette consultation :

Merci d'adresser votre demande par mail à : [christophe.moison@yvetot.fr](mailto:christophe.moison@yvetot.fr)

Seules les demandes par mails seront prises en compte.